

Avis au public

Le Ministère du Développement Rural lance le présent d'Appel d'Offres National Simplifié (Travaux), en vue de **la réalisation des travaux** de réfection du parc à bétail existant au niveau de Timbedra et organisation du site pour exposition des stands et tribune officielle en deux lots distincts », tels que spécifié et quantités dans le cadre de Devis le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie du Dossier.

1. Les entrepreneurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS en deux exemplaires (un original et une copie), et de les déposer sous plis fermé au siège du CIAIS, au plus tard le 19 Mars à 10 heure .
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président du CIAIS du MDR, Offre relative à la réalisation des travaux de réfection du parc à bétail existant au niveau de Timbedra et organisation du site pour exposition des stands et tribune officielle en deux lots *Distincts*, à n'ouvrir qu'en séance du Comité ».
3. Les plis seront ouverts en séance publique du Comité le 19 Mars à 10 heures .
4. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
5. Les candidats qui ont retiré le dossier sont invités à la séance d'information et/ou de visite des lieux organisée le jeudi 18 mars à 12h à l'Inspection du MDR à Timbedra .
6. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit le Comité au plus tard le 18 mars à 16 heures .
7. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par le Comité sur la base des critères ci-après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires,
 - iii. Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
 - iv. Montant corrigé de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugé satisfaisante.
8. Le Comité,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'AONS et moins disant par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenu de donner suite au présent Appel d'Offres.

La Secrétaire Générale

